

Moins d'examens, plus d'apprentissages ?

Brigitte GERARD

14/11/2019

La presse en a parlé. Nous y revenons. À partir d'une information ou d'un évènement récent, **entrées libres** interroge une personnalité, du monde scolaire ou non.

LaCapitale

Pour ou contre les examens de Noël ? Certaines écoles les ont déjà supprimés, tandis que d'autres commencent à réfléchir à cette éventualité. L'idée serait notamment de donner davantage de temps aux apprentissages en classe. Et, comme le rappelle *La Capitale*, rien n'oblige une école à organiser une session d'examens. La ministre de l'Enseignement **Caroline DÉSI**R dit, quant à elle, s'inscrire dans la logique du Pacte pour un enseignement d'excellence, qui prévoit de développer l'évaluation formative et de repenser la place et le rôle des évaluations.

Et vous, qu'en dites-vous ?



Philippe VAN GEEL, conseiller à la Cellule pédagogique de la Fédération de l'Enseignement secondaire catholique (FESeC)

“ Cette tendance selon laquelle de plus en plus d'écoles secondaires renonceraient à organiser une session d'examens avant Noël ne m'étonne pas. Lorsque la notion de « jours blancs » a été introduite, les écoles ont dû diminuer le nombre de jours qu'elles consacraient aux sessions d'examens, et où elles pouvaient suspendre les cours. Certaines écoles se sont alors rendu compte qu'il devenait compliqué d'organiser trois sessions d'examens par an (Noël, Pâques et juin).

Autre élément qui m'interpelle, c'est que lorsqu'on organise une session d'examens, tout est figé pendant une semaine, une semaine et demie. Une énergie considérable est alors déployée pour faire passer les examens, corriger, organiser des conseils de classe... Le rythme « normal » d'apprentissage est suspendu. Or, le temps d'apprentissage n'est déjà pas assez important par rapport au temps d'évaluation. Poser

la question de l'évaluation et de l'utilité des sessions me paraît dès lors positif. Comme le dit l'article de *La Capitale*, aucun décret n'impose d'organiser des sessions d'examens... ni même d'organiser des examens.

Le conseil de classe est souverain et se base sur une série d'éléments, parmi lesquels des épreuves, écrites ou orales. Rien n'indique que ces épreuves écrites doivent se faire à tel ou tel moment. Une grande autonomie est laissée aux établissements, mais ceux-ci n'en profitent pas nécessairement. Soit par peur de l'inconnu, soit à cause de la pression des parents.

La FESeC a produit une note sur l'évaluation¹ dans laquelle elle rappelle certains principes. La liberté est laissée à chaque école d'organiser son système d'évaluation, tant que ces balises sont respectées. Nous rappelons notamment qu'il est possible de procéder à une évaluation sur le degré. On peut aussi faire de l'évaluation continue. Il s'agit alors de supprimer les sessions d'examens, et quand le professeur estime qu'une partie significative de sa matière a été vue, il peut interroger là-dessus, éventuellement valider puis passer à la suivante, et à la fin, faire la synthèse globale. Cela se fait notamment au 1^{er} degré, dans certaines écoles. Il est vrai que le principe des évaluations externes les y encourage...

L'arrivée des UAA (Unités d'acquis d'apprentissage) dans les programmes et les profils de certification est une nouveauté susceptible, elle aussi, d'envisager une autre temporalité pour l'évaluation. La validation progressive des UAA, dans le système de la CPU (Certification par unités) est, en effet, une manière intéressante d'envisager l'évaluation. Cependant, les UAA du qualifiant ne correspondent pas, dans leur conception et leur fonctionnement, à celles de certaines disciplines de la formation générale.

Quelques autres réflexions : sur le rapport entre le formatif et le certificatif, la FESeC estime que l'évaluation formative ne peut intervenir qu'à l'avantage de l'élève. On encourage, par ailleurs, de plus en plus les enseignants d'une discipline à réaliser des épreuves communes pour leurs différentes classes d'une même année.

La FESeC continuera à travailler sur la question de l'évaluation, pour donner davantage de balises (notamment en ce qui concerne la coexistence compétences-UAA), de conseils, de soutien, par exemple via la mise à disposition de grilles critériées d'évaluation. » ■

1. Disponible sur <http://enseignement.catholique.be> > Secondaire > Pédagogie > L'évaluation et la certification